

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON
DU 6 FEVRIER 2003

Etaient présents : M. ARMAND, Maire, Président,
Mrs MOUTTON, PERAY, COLLET, Adjoints,
Mmes BLANC, LEANDRE, LEMAITRE, ROLLI, Mrs CACHET, COLLIGNON, CARETTI,
COLLOMBET, GIGI, GIROD, LEVRIER MARTINEK, RABILLER, ZAMORA, conseillers
municipaux.

Absent excusé : M. DAVIS (pouvoir à M. Collombet)

Ouverture de la Séance à 20 H.

1. Election du secrétaire de séance : Mme Léandre Bernardette.

2. Le compte -rendu du CM du 16 janvier 2003 est approuvé à l'unanimité après une remarque :

*Remarque : M. Collignon précise qu'il a demandé que les demandes de CU soient affichées, M. le Maire lui a répondu que cela n'était pas une obligation légale.

Mme Rolli rappelle qu'elle souhaite participer à la commission intercommunale « Projet collègue ».

3. DELIBERATIONS :

3.1. Mise à jour du régime indemnitaire pour le personnel communal

Mrs. Zamora et Collombet se retirent du vote.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 31 mars 1992 portant sur l'instauration du régime indemnitaire pour le personnel de la commune de Péron.

Plusieurs dispositions sont venues modifier le régime des primes et indemnités susceptibles d'être octroyées aux personnels de la filière administrative et à certains personnels d'autres filières.

- Décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IHTS)
- Décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité complétée par l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de ladite indemnité.
- Décret n°2002663 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés complétés par l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants moyens annuels de ladite indemnité.
- Décret n°2002-534 du 16 avril 2002 relatif à la création de la prime technique de l'entretien des travaux et de l'exploitation susceptible d'être versée aux agents d'entretien.
- Annulation de l'enveloppe complémentaire prévue par l'article 5 du décret du 6 septembre 1991.

Au vu des ces éléments et afin de se conformer aux dispositions législatives, il est proposé au Conseil municipal :

- La disparition du système de l'enveloppe complémentaire dont bénéficiait tous les cadres d'emplois actuels de la commune.
- L'institution d'une indemnité d'administration et de technicité (IAT) par référence à celle prévue par le décret n°2002-61 susvisé au profit du personnel suivant, selon les taux moyens réglementaires en vigueur et les coefficients multiplicateurs proposés ci-après :

Grade	Montant de référence annuel	Coefficient multiplicateur
ATSEM 2 ^{ème} classe	421,51	2.5

- l'institution d'une prime technique d'entretien (PTE) par référence à celle prévue par le décret n°2002-534 sus-visé au profit des agents d'entretien de la commune. Il est proposé de fixer la prime au montant maximum soit 916 euros annuels (versée mensuellement).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ACCEPTE les nouvelles dispositions du régime indemnitaire telles que proposées ci-dessus, qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2003.
- CHARGE Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération.

Approuvée à l'unanimité.

3.2 Révision de la composition de diverses commissions communales et intercommunales

Monsieur le Maire demande aux membres présents de revoir la composition de diverses commissions communales et intercommunales et de désigner à bulletins secrets les délégués

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18

- Bulletins nuls (à déduire) : 0
- Reste pour suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

Les personnes ci-dessous, ayant obtenu 18 voix soit la majorité des suffrages ont été proclamées élues :

PROJET SOCIAUX

- Elu : M. COLLOMBET Yvan

La commission se compose dorénavant des membres suivants :

- MOUTTON JeanLuc - LEMAITRE Meike
- COLLOMBET Yvan - ZAMORA Antoine
- CACHET Christian

PERSONNEL COMMUNAL

- Elus : Mme BLANC Dominique, M. PERAY Hervé

La commission se compose dorénavant des membres suivants :

- MOUTTON Jean-Luc - GIROD Philippe
- LEANDRE Bernadette - DAVIS Andrew
- BLANC Dominique - PERAY Hervé

BATIMENTS COMMUNAUX

- Elu : M. LEVRIER Bernard

La commission se compose dorénavant des membres suivants :

- PERAY Hervé - CARETTI Alain
- MARTINEK Georges - LEVRIER Bernard
- DAVIS Andrew

COMMUNICATION

- Elu : M. GIGI Dominique

La commission se compose dorénavant des membres suivants :

- COLLET Maxime - COLLOMBET Yvan
- BLANC Dominique - MARTINEK Georges
- CACHET Christian - GIGI Dominique

ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE

- Elu : M COLLIGNON Marc

La commission se compose dorénavant des membres suivants :

- COLLET Maxime
- COLIGNON Marc
- RABILLER Yves
- GIGI Dominique
- ROLLY Hannelore

Il est décidé que la commission « **BATIMENTS** » ne comprendrait plus les aménagements extérieurs.

Une nouvelle commission est créée qui remplacera les deux commissions VRD-SECURITE et ASSAINISSEMENT.

VRD-ASSAINISSEMENT-AMENAGEMENTS EXTERIEURS :

La nouvelle commission se compose donc des membres des deux autres commissions :

- PERAY Hervé
- LEVRIER Bernard -
- GIGI Dominique
- MARTINEK Georges
- COLLOMBET Yvan
- GIROD Philippe
- RABILLER Yves
- CARETTI Alain

Il est décidé de créer une nouvelle commission s'intitulant :

COMMISSION MARCHE

*Elus :

- MOUTTON Jean-Luc
- COLLOMBET Yvan
- ZAMORA Antoine
- ROLLI Hannelore

Approuvée à l'unanimité.

3.3. Contrat de maintenance pour matériel informatique

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il y aurait lieu de prolonger le contrat de maintenance pour le matériel informatique de la Mairie, de la Bibliothèque, et de l'école et dépose sur le bureau un projet de contrat de maintenance avec la « SARL ADC Informatique » de Bellegarde pour un montant de 912 €TTC valable du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ACCEPTE le contrat de maintenance avec la « SARL ADC Informatique » tel que présenté.
 - AUTORISE le Maire ,ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer ledit contrat valable du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003.
 - DIT que le montant de la maintenance soit 912 €TTC sera prévu au budget primitif 2003.
- Approuvée à l'unanimité.**

3.4. Acquisition de l'ancienne Fruitière de Greny

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il y aurait lieu afin d'aménager à Greny un abribus pour les enfants qui vont au collège, d'acquérir le bâtiment appartenant à la société de Fruitière de Challex situé à Greny lieudit « Verger de la Tour » section D n° 199 d'une surface de 15 m².

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- DECIDE d'acquérir ce bâtiment au prix de 609,80 € pour l'aménagement d'un abribus
- AUTORISE M. le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à signer l'acte de vente à intervenir, et toutes pièces s'y rapportant.
- DIT que le montant de la dépense sera prévue au budget primitif 2003.

Approuvée à l'unanimité.

4. POINTS DIVERS

4.1 Auberge Communale

*Point sur les travaux.

Le chantier a pris 15 jours de retard en raison de la météo.

4.2 Evolution des écoles communes du Pays de Gex (Voir annexe)

Madame Pujade inspectrice d'académie du département de l'Ain, nous a donné les chiffres prévisionnels de la fréquentation des élèves dans les écoles du pays de Gex :

- Péron gardera le même nombre de classes à la rentrée 2003 malgré un effectif en hausse.
- La fréquentation des enfants susceptibles de fréquenter un collège serait d'environ 365 enfants dans les 5 années à venir.

4.3 Terrain « Sous-Péron » (sous rénovation center)

M. le Maire expose au conseil municipal que M. Leconte, paysagiste-pépinieriste, souhaite implanter son activité au lieudit « Sous-Péron », accord du CM (3 abstentions : Mrs Collignon, Caretti, Levrier et un contre : Mme Rolli) pour la vente des parcelles communales section C n°s 797 et 1458p, au prix de 7,62 € la transaction ne pourra être définitive qu'après achat par la commune de la parcelle n°797, appartenant à la famille Duparc, au prix de 7,62 € qui sera ensuite revendue à M. Leconte, au même prix plus les divers frais (gèomètre, notaire).

4.4.Trez-Sport

M. le Président du Tribunal de Grande Instance nous informe que l'ensemble immobilier de Trez Sport sera en vente par adjudication le 18 février, la commune pourra exercer son droit de préemption dès que le repreneur sera connu, ou faire une offre directement par le biais d'un avocat.

Le conseil décide d'attendre l'adjudication.

5. COMPTES-RENDUS

5.1.Commissions communales et réunions maire et adjoints :

5.1.1.- Permis de construire (M.Peray)

Présentation des demandes vues par la commission :

*réunion du 27 janvier :

- M. Christen et Mme Cavalière, DT pour création d'une fenêtre, chemin de la Pierre à Niton. Avis favorable.

- M. Guignauveau Roger, PC pour villa Lot. Genevray. Avis favorable.

- Mme Géroudet -Moralès Chantal, PC pour villa bt. Genevray. Avis défavorable.

*Lotissement « Pré Millet » une réunion aura lieu avec le promoteur, M. Sartori, urbaniste, et la commission « urbanisme » le mardi 11 février à 11 H.

*Terrain CIREC une demande au niveau urbanistique a été faite à M. Sartori.

5.1.2. – Relations sociétés

*(M. Collet) réunion du 5.02.03

Demande de l'association «Paint Ball » pour un terrain d'environ 200x100 m² accord du conseil municipal moins une voix (M. Collignon) pour proposer un terrain communal au dessus de Feigères pour un essai de 6 mois.

*(Mme Léandre) Assemblée générale du 5.02.03 Trait d'Amis.

5.1.3 – Jeunesse (M. Collet) réunion du 21.01.03.

*Des compléments pour les jeux d'enfants de Logras et Péron sont demandés par la commission pour le budget 2003.

*Le département « Déchets » de la CCPG n'est pas favorable à l'implantation d'un terrain VTT sur la décharge réhabilitée de Baraty.

5.1.4.- Environnement (M. Collet) réunion du 21.01.03

*Fleurissement : La remise des prix aura lieu le jeudi 20 mars à 19 H, salle Champ Fontaine, l'action sera reconduite en 2003.

5.1.5 - Forêt agriculture (M. Collet)

*aménagement foncier réunion du 28.01.03 : l'enquête publique pour le zonage définitif aura lieu du 24 mars au 5 avril 2003 à la mairie de Péron. M. Moutton Jean-Luc sera le commissaire enquêteur.

*Projets aménagements forêt (. Caretti) :

- la vente des bois sur 2002 a rapporté 69 000 €

- aménagement de la route forestière : la subvention pour les travaux se monte à 27 000 € soit 60 % des travaux.

5.1.6.- Commission sociale (réunion du 3.02)

La commission demande que soit prévue au budget une somme de 9 146 € pour une halte garderie de type Baby Bus, plus 22 867 € pour la création d'un centre aéré.

5.2.Commissions intercommunales :

5.2.1.- Conseil Communautaire (M. Moutton).

Le budget a été voté avec une hausse des taux qui devrait se situer entre 20 et 25 %.

5.2.2 – Environnement (M. Collet) réunion du 29 janvier

Les journées de l'environnement auront lieu les 14-15 et 16 juin à Divonne sur le thème de l'eau.

5.2.3. – Sidéfrage (M. Collet) réunion du 23 Janvier.

Les appels d'offres pour la réhabilitation en compostière de l'ancienne décharge de Baraty sont prêts les travaux devraient commencer au printemps. M. le Maire rappelle que les camions pourront emprunter provisoirement la route de Pougny dans la mesure où les travaux de création de la nouvelle route sont eux aussi en cours.

5.2.4 – Aménagement de l'Espace

*compte rendu de la réunion du 15.01.03 (M. Caretti).

*Foret agriculture : compte rendu de la réunion du 24 janvier (M. Collet).

5.2.5 – Syndicat Travaux Forestiers du Haut Bugey

*compte rendu du Conseil d'administration. (M. Caretti)

6 – COURRIER

- Lettre de l'amicale des Anciens de l'AFN nous informant que le représentant de l'amicale était désormais M. Décombaz René.

SEANCE LEVEE A 23 H 20